Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260928-DEL20260996-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST

GWIPAVAZ
GUIPAVAS
www.guipavas.bzh

MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION 2026-09-96

OBJET : CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE) – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE CERTINERGY

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 17 septembre 2026 Date d'affichage : 17 septembre 2026

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Joël TRANVOUEZ, Monique BRONEC, Pierre GRANDJEAN, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Catherine ANDRIEUX, Lionel BODIOU, Céline SENECHAL, Soisic VOXEUR, Eliane PICART, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Catherine MARREC, Yann LE JOLIVET, Daniel LE ROUX, Patrice SIDOINE, Eric LEFEUVRE, Laetitia COM, Nicolas CANN, Aurélie MESLET-KERVELLA, Nadya BOUGRINE, Elodie LOUSSE, Carole LE PAPE-CAROFF, Claire LE ROY, Pierre BODART, Xavier LE GUEN, Christine ROUDAUT, Yann DUPUY, Céline LE ROY, Charlène BERAULT ROLLAND conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :
Lauriane CHATRY à Eliane PICART
Abdourahim DIALLO à Céline SENECHAL
Adrien CONNAN à Ingrid MORVAN

Monsieur Eric LEFEUVRE a été nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260928-DEL20260996-DE

CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE) – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE CERTINERGY

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de Programmation n°2005-781 fixant les Orientations de la Politique Énergétique (Loi POPE) adoptée le 13 juillet 2005,

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) découle d'une réglementation mise en place en 2005 avec la loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique (POPE), puis renforcée par le Grenelle de l'Environnement en 2010 et monte en puissance comme outil de financement de programmes tels que ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique).

Ce dispositif repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie en CEE (1 CEE= 1 kWh cumac d'énergie finale) imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie (les "obligés"). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

Précédemment, la commune de Guipavas profitait du portage par Brest Métropole pour le dépôt des dossiers de CEE la concernant. Cependant, depuis bientôt 2 ans, les services de Brest Métropole ne sont plus en mesure d'assurer la valorisation des dossiers de CEE. Cet état de fait représente un manque à gagner pour la commune de Guipavas, qui ne profite plus de la valorisation de ses travaux de rénovation énergétique sur ses bâtiments.

Après de nombreux échanges, la commune de Guipavas a donc décidé de contractualiser en direct avec CertiNergy pour lui permettre de traiter et donc de valoriser ses dossiers de CEE. Les dossiers sont valorisables 1 an après la date de facturation. La nouvelle procédure de valorisation serait donc la suivante (CertiNergy se substituant de fait à la Métropole dans le processus) :

- la commune définit avec Ener'gence quels seront les travaux qui pourront faire l'objet d'une valorisation,
- la commune transmet à Ener'gence les documents nécessaires au montage des dossiers (devis, factures, plans,...),
- Ener'gence monte le dossier, et le transmet aux agents de la société CertiNergy, filiale d'Engie,
- CertiNergy s'assure de la bonne complétude des dossiers, et a la responsabilité de solliciter la Commune ou Ener'gence en cas de dossier incomplet,
- CertiNergy valorise les dossiers de CEE sur le marché, et reverse directement à la commune la somme qui lui est due. La formule de calcul de valorisation des CEE est la suivante : Prime CEE = (Prix CEE Variable - 0.90€ HT/MWh cumac) * Volume obtenu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la convention.

PJ : Convention

Avis de la commission :
Urbanisme, Vie Economique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Patrimoine : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 23 SEPTEMBRE 2026

Le Maire,
Fabrice JACOB





Le secrétaire de séance,
Eric LEFEUVRE

